

Image not found or type unknown



Appel sur jugement de divorce

Par **meric37**, le **04/10/2013** à **14:38**

bonjour

mon ancien avocat par l'aide juridictionnelle ma orienter vers une lettre de déclaration d'appel par courrier
je recherche un modèle

merci

Par **Laure3**, le **04/10/2013** à **17:32**

Bonjour,

Sans aucune explication de votre part, il semble très difficile, voire impossible de vous rédiger un modèle de lettre ...

Cdt

Par **meric37**, le **04/10/2013** à **18:59**

voici ce que j'ai rediger,votre avis ou correction serait les bien venu
merci

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE de MEAUX
2ème chambre
Greffes des affaires familiales

Le 04 octobre 2013

Objet : appel sur jugement de divorce
Dossier n° R.G. :.....

J'ai le regret de solliciter votre bienveillance à l'examen de ma situation familiale et la mise en œuvre d'une procédure visant à déterminer les modalités d'exercice de mon autorité parentale à

L'égard de mes enfants Alexis et Enzo pour les raisons ci-après exposées.

Depuis le 12/06/1999, j'étais marié avec Mme ALBERT Cécile, domiciliée au dernière nouvelle

2 rue ambroise bully 77100 MEAUX

De cette relation sont issus deux enfant, Alexis né le 27/09/2000 à BONDY 93 et, Enzo né le 23/01/2004

résident actuellement chez leur mère suite au mesure provisoire du 6 mars 2012.

Depuis le 30/06/2011, et parce que nos relations se sont considérablement dégradées, ma compagne et

moi-même vivons séparés. et depuis le 2 novembre 2011 elle a rompu tous accord jusqu'au mois de mai

ou j'ai pris contact avec l'association CLEF à MEAUX pour le droit de visite médiatisé avec les enfants

don Mme ALBERT à refuser toutes les date que j'avais demander et proposer des dates ou je ne me trouvais

pas sur lu région, étant domicilié en province chez mes parents

Aujourd'hui, condamné à une restriction géographique

Moi et ma famille oncle, tante, grands-parents éprouvons notamment les plus grandes difficultés à entretenir des relations avec eux,

Certainement manipulé par leur mère et son entourage.

je ne suis plus informé de rien les concernant, depuis janvier 2012 ou j'ai régler les frais de cantine d'Alexis

Ils vont jusqu'à me fuir dans leur cour d'école, ou j'ai essayé d'apercevoir Enzo.

Mme a détourné leur livret épargne en octobre 2011, en les clôturant.

Ne sachant plus comment résoudre cette situation et ma seule bonne volonté étant bien insuffisante,

Vu que j'aide juridictionnelle étant terminé (numéro BAJ : 2012/00.....)

et n'as pas portée ces fruits depuis le début de la procédure

ou je serai certainement contraint à enfreindre mes conditions de sursis, pour démarcher les administrations locales pour solutionné différents problèmes.

je me permets de demander une procédure d'appel sur le jugement de divorce du 31 mai 2013

pour que vous statuez sur les points que je n'acquiesce pas qui serait bon de réétudié dans l'intérêt de tous

et que je site ci-dessous ;

- répartition des biens (Mme et sa famille ce sont servie pendant une hospitalisation)

- crédit d'une voiture (Mme regarde seulement les propositions faite de ma part depuis 2011, menace d'interdit bancaire au .././2013)

- l'autorité parentale (il serait bon de demander l'avis aux garçons, sans que Mme puisse les préparer au réponses) Dans l'intérêt des enfants je suis prêt a refuser tous autorité parentale pour leur bien-être.

- droit de visite (qui n'a jamais exister)

- information sur leur scolarité

En vertu de ou des articles des articles du Code civil, afin que vous ordonniez toute enquête

et mesure utiles,
dans l'intérêt de chacun.

Vous remerciant par avance pour votre intervention,
Je vous prie, de croire en mes sentiments les plus respectueux.

Liste des pièces jointes :

- Copie carte d'identité,
- Copie livret de famille

Par **Laure3**, le **04/10/2013** à **19:28**

Vous avez 1 mois après la signification du jugement de divorce pour faire appel. Un avocat est obligatoire.

Vous ne pouvez pas envoyer ce genre de courrier !

Consultez un avocat s'il n'est pas trop tard.

Cdt

Par **meric37**, le **05/10/2013** à **09:20**

merci ,mais je n'ai plus l'aide juridictionnelle donc lamission de mon avocat est terminé et ces lui qui ma demander de faire ce courrier ,de plus l'attribution d'une nouvelle aide demande plus de temps que le delai pour faire appel
je ne voie pas de solution a part de faire cette demarche seul

Par **Laure3**, le **05/10/2013** à **12:13**

Bonjour,

**[fluo]Vous ne pouvez pas[/fluo] engager une procédure d'appel [fluo]seul[/fluo].
Un avocat est obligatoire.**

Votre courrier (qui est déjà totalement incorrect)ne sera pas recevable.

Il faut contacter d'urgence un avocat, et de préférence **SANS** Aide Juridictionnelle, vous serez beaucoup mieux défendu !!!

Vous n'avez pas d'autre solution.

Cdt

Par **meric37**, le **05/10/2013** à **14:33**

merci ça m'aide pas une fois de plus